

L'ETAT DE DROIT, J'Y CROIS !



Cette année encore, à l'occasion de « la journée de la Justice », nous rappelons qu'une Justice indépendante et efficace est une condition essentielle de la démocratie et de l'Etat de droit. Elle est un outil indispensable à la cohésion sociale et à l'équilibre des institutions.

En 2019, nous avons émis six revendications communes pour que la Justice puisse remplir ses missions fondamentales au bénéfice des citoyennes et citoyens.

Qu'en est-il en 2022 ?

Rendez-vous sur le site <http://20mars.be> dès ce 20 mars pour un bilan actualisé de la situation au regard de chacune de ces revendications.

20 MARS 2022

<http://20mars.be>

Avec le soutien de :

L'Association Syndicale des Magistrats (ASM), l'Union Professionnelle de la Magistrature (UPM), AVOCATS.BE, Orde van Vlaamse Balies (OVb), le Conseil Consultatif de la Magistrature, la Ligue des droits humains, Liga voor mensenrechten, le Syndicat des Avocats pour la Démocratie et Magistratuur & Maatschappij (M&M)